

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** **SuperConfort**  
**n° SDS** **FR2256**  
**Type de produit** Liquide.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges  
 Utilisation comme carburant - Consommateur  
 Utilisation comme carburant - Industriel  
 Utilisation comme carburant - Professionnel  
 Utilisation comme intermédiaire

**Utilisation de la substance/  
du mélange** Combustible pour chaudières industrielles et domestiques. Huile de Chauffe.  
 Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** BP France  
 Immeuble Le Cervier  
 12 Avenue des Béguines  
 Cergy Saint-Christophe  
 95866 CERGY PONTOISE Cedex

Tel. 01 34 22 40 00

**Adresse électronique** MSDSadvice@bp.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**NUMÉRO D'APPEL  
D'URGENCE** Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA  
 Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de  
 Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10  
 Tél 04 72 11 69 11 - Centre Anti-Poisons de Lyon, Hôpital Edouard Herriot, Bâtiment A - 162,  
 Avenue de la Cassagne - 69424 Lyon Cedex 3  
 Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-  
 Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

Tél: 01 30 30 49 99 / 01 30 73 13 15 - Permanence BP France 24/24

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** Mélange

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** Carc. Cat. 3; R40  
 Xn; R20, R65  
 Xi; R38  
 N; R51/53

**Dangers pour la santé  
humaine** Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes. Nocif par inhalation. Nocif: peut  
 provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau.

**Dangers pour  
l'environnement** Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour  
 l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour  
 l'environnement.

**Nom du produit** SuperConfort

**Code du  
produit** SFR2256

**Page 1 de 32**

**Version 2** **Date d'édition** 3 Octobre 2012

**Format France  
(France)**

**Langue FRANÇAIS**

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Symbole(s) de danger



#### Indication de danger

Nocif

Dangereux pour l'environnement

#### Phrases de risque

R40- Effet cancérigène suspecté — preuves insuffisantes.  
 R20- Nocif par inhalation.  
 R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 R38- Irritant pour la peau.  
 R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Conseils de prudence

S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
 S24- Éviter le contact avec la peau.  
 S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
 S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
 S43- En cas d'incendie, utiliser de la mousse, de la poudre sèche, du dioxyde de carbone. Ne jamais utiliser de l'eau.  
 S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  
 S62- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Ingrédients dangereux

Combustibles, diesels

#### Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

##### Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Oui, applicable.

##### Avertissement tactile de danger

Oui, applicable.

### 2.3 Autres dangers

#### Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Ce produit contient une quantité importante d'hydrocarbures polynucléaires aromatiques (HPA). Des études expérimentales ont révélé que certains d'entre eux sont susceptibles de provoquer le cancer de la peau.

Nota : Applications sous haute pression.

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**Substance/préparation** Mélange

Mélange complexe de distillats moyens ayant un nombre de carbones situé entre C10-C28. Peut également contenir une petite quantité d'additif de performance. Peut contenir des esters de méthyle d'acides gras (FAME) répondant aux exigences de la norme EN 14214.

#### Classification

Nom du produit/composant	Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Combustibles, diesels	REACH #: 01-2119484664-27 CE: 269-822-7 CAS: 68334-30-5	90 - 100	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20, R65 Xi; R38 N; R51/53	Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
  - [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
  - [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
  - [4] La substance remplit les critères des tPTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Consulter un médecin.
<b>Protection des sauveteurs</b>	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin traitant</b>	En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Le produit peut être aspiré lors d'une ingestion ou par suite de la régurgitation du contenu de l'estomac, et peut provoquer une pneumonie chimique grave et potentiellement mortelle, qui nécessite d'urgence un traitement. En raison du risque d'aspiration, toute tentative de vomissement ou de lavage gastrique doit être évitée. Le lavage gastrique ne doit être entrepris qu'après une intubation endotrachéale. Surveiller les dysrythmies cardiaques.
---------------------------------	--

Nota : Applications sous haute pression

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue.

Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En cas d'incendie, utiliser de l'eau micronisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du dioxyde de carbone.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b>	Liquide combustible. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser sur le sol ou flotter à la surface de l'eau jusqu'à des sources d'inflammation distantes. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques
---	--

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Produits de combustion dangereux

de feu ou d'explosion.  
Les produits de combustion peuvent être les suivants :  
oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)  
autres substances dangereuses.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Précautions spéciales pour les pompiers

Leau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Bien aérer la pièce. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Éliminer toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes.

#### Pour les agents d'intervention

L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminé par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un système de travail sûr. Porter un respirateur autonome. Porter une combinaison de protection adaptée contre les produits chimiques. Bottes résistant aux produits chimiques. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Les réservoirs de stockage doivent être installés dans une zone munie de cuvettes de retenue. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Petit déversement accidentel

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### Grand déversement accidentel

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des emanations suivant la meme direction du vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Endiguer l'endroit où il y a eu déversement et empêcher le produit de se répandre dans les égoûts et dans les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
 Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.  
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
 Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.  
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Porter un équipement de protection individuelle adapté. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. NE PAS ingérer. Danger par aspiration Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne jamais siphonner avec la bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas entrer dans les réservoirs de stockage. S'il est indispensable de pénétrer dans les cuves, suivre les procédures du permis de travail. N'utiliser d'équipement électrique que s'il est intrinsèquement sûr (i. e., ne doit pas faire d'étincelles). L'entrée dans des réservoirs ou tout autre espace confiné exige une évaluation exhaustive des risques et la mise en place de mesures de contrôle appropriées conformément aux réglementation et aux pratiques de l'industrie relatives à l'entrée dans un espace confiné. Des mélanges air/vapeur explosifs peuvent apparaître, en particulier dans des espaces confinés ou non aérés. Si le produit vient en contact avec des surfaces chaudes ou si des fuites se produisent sur des canalisations sous pression, des vapeurs et des brouillards sont émis, constituant un danger d'incendie ou d'explosion. Des vapeurs d'hydrocarbures légers peuvent s'accumuler dans l'atmosphère des réservoirs, et entraîner des dangers d'inflammation et d'explosion même à des températures inférieures à celles du point d'éclair normal du produit ; (nota : le point d'éclair ne doit pas être considéré comme un indicateur fiable de l'inflammabilité potentielle des vapeurs de l'atmosphère des réservoirs). L'atmosphère des réservoirs présente toujours des risques d'inflammabilité. Par conséquent, lors des opérations de remplissage, de vidange, et d'échantillonnage effectuées sur les réservoirs de stockage, toutes les précautions doivent être prises pour éviter des décharges d'électricité statique et la présence de sources d'ignition. Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisés pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation. Quand le produit est pompé (par exemple au moment du chargement, du déchargement, etc.) et lors de l'échantillonnage, il y a un risque de décharge d'électricité statique. Il faut s'assurer que le matériel soit convenablement mis à la terre ou couplé à la structure du réservoir.

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Séparer des matières comburantes. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations

Voir la section 1.2 et les scénarios d'exposition dans l'Annexe, le cas échéant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
☑ Combustibles, diesels	<b>ACGIH TLV (États-Unis). Absorbé par la peau.</b> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> , (measured as total hydrocarbons) 8 heures. Publié/ Révisé: 1/2007 Forme: Hydrocarbones totaux

Pour obtenir des informations et des directives, les valeurs de l'ACGIH sont incluses. Pour de plus amples informations sur ces valeurs, veuillez consulter votre fournisseur.

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

#### Procédures de surveillance recommandées

☑ Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### Pas de niveau d'effet dérivé

Nom du produit/composant	Type	Exposition		Valeur	Population	Effets
Combustibles, diesels	DNEL	Court terme	15 minutes	4300 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation				
	DNEL	Long terme	8 heures TWA	2.9 mg/kg bw/ jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Cutané				
	DNEL	Long terme	8 heures TWA	68 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation				
	DNEL	Court terme	15 minutes	2600 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation				
	DNEL	Long terme	TWA	1.3 mg/kg bw/ jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Cutané				
	DNEL	Long terme	24 heures	20 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation	TWA			

#### Concentration prédite sans effet

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation renforcée ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégré afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

#### Mesures de protection individuelles

##### Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Protection respiratoire

Si une ventilation aspirante locale ou d'autres méthodes de ventilation ne peuvent pas être mises en place ou se révèlent insuffisantes, porter des dispositifs de protection respiratoire adaptés. Porter des dispositifs de protection respiratoire adaptés en cas de risque de dépassement des limites d'exposition. Le choix du dispositif respiratoire adapté dépendra de l'évaluation du risque dans l'environnement du lieu de travail et de la tâche effectuée. Si nécessaire, le dispositif respiratoire doit être certifié comme dispositif sécuritaire dans des atmosphères explosives définies (étiquette EX). Les dispositifs de protection respiratoire doivent être contrôlés pour vérifier qu'ils sont correctement adaptés chaque fois qu'ils sont portés. Consulter la norme européenne EN 529 pour obtenir des directives complémentaires sur le choix, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des dispositifs de protection respiratoire.

Un appareil respiratoire adapté (indépendant de l'atmosphère ambiante) doit être porté si l'une des situations suivantes se produit.

- Lorsque l'atmosphère sur le lieu de travail est considérée comme constituant un danger immédiat pour la vie et la santé.
- Lorsqu'il existe un risque que l'atmosphère du lieu de travail soit pauvre en oxygène.
- Lorsque l'atmosphère du lieu de travail n'est pas contrôlée.
- Lorsque l'atmosphère du lieu de travail est inconnue.
- Lorsqu'il existe un risque de perte de connaissance ou d'asphyxie.
- Lorsque l'entrée dans un espace confinée est nécessaire.
- Lorsqu'il existe un risque que des gaz pouvant constituer un risque d'incendie ou d'explosion soient libérés.
- Lorsque la concentration des contaminants dans l'atmosphère excède le niveau de protection (concentration permmissible maximale) fourni par un dispositif de filtration.
- Lorsque les contaminants présentent une faible odeur ne pouvant ni être goûtée ni sentie par le porteur d'un dispositif de filtration en cas d'épuisement ou de saturation du filtre.
- Lorsqu'il existe un risque de dépassement des limites d'exposition au sulfure d'hydrogène.

S'il s'avère impératif d'utiliser un dispositif de protection respiratoire, mais que l'utilisation d'un appareil respiratoire (indépendant de l'atmosphère ambiante) n'est pas obligatoire, un dispositif de filtration adapté doit alors être porté.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale des contaminants (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être atteinte pendant la manipulation du produit.

**Recommandé:** Filtre à gaz convenant pour les gaz et les vapeurs. Type de filtre : A  
Filtre combiné convenant aux gaz, aux vapeurs et aux particules (poussière, fumée, brouillard, aérosol). Type de filtre : AP

### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

Porter des gants résistants aux agents chimiques.

Recommandé : gants en nitrile.

Les gants protecteurs doivent fournir une protection adéquate contre les risques mécaniques (notamment abrasion, coupure de lame et perforation).

Ne pas réutiliser les gants.

Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques. Examiner et remplacer régulièrement les gants.

La fréquence de remplacement est fonction des circonstances d'utilisation.

**Recommandé:** Gants en nitrile.

### Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Chaussures extrêmement résistantes aux produits chimiques.

Lorsqu'il existe un risque d'inflammation, porter des vêtements et des gants protecteurs intrinsèquement résistants au feu.

Se référer à la norme : ISO 11612

En cas de risque d'inflammation engendré par l'électricité statique, porter des vêtements de protection anti-statiques. Pour accroître leur efficacité contre l'électricité statique, les bleus de travail, les bottes et les gants doivent tous être anti-statiques.

Se référer à la norme : EN 1149

Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton offrent une protection contre la contamination superficielle légère uniquement.

Les vêtements de travail/bleus de travail doivent être blanchis régulièrement. Le blanchissage des vêtements de travail contaminés doit uniquement être effectué par des nettoyeurs professionnels qui ont été informés des risques induits par la contamination. Toujours tenir les vêtements de travail contaminés éloignés des vêtements de travail et des vêtements personnels non contaminés.

Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (l'expérience montre que ce risque pourrait s'appliquer aux tâches suivantes : travail de nettoyage, maintenance et service, remplissage et transfert, prélèvement des échantillons et nettoyage des déversements), une combinaison et

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

des bottes de protection contre les produits chimiques sont indispensables.

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	Liquide.
Couleur	Jaunâtre. Vert. Rouge.( Colorant. )
Odeur	Carburant diesel
Seuil d'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	20 à 360°C (248 à 680°F)
Point d'écoulement	-24 °C
Point d'éclair	Vase clos: >55°C (>131°F) [Pensky-Martens.]
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 6.5%
Pression de vapeur	<1 kPa (<7.5 mm Hg) à 37.778°C
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Masse volumique	820 à 860 kg/m³ (0.82 à 0.86 g/cm³) à 15°C
Solubilité(s)	Très légèrement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Cinématique: 2 à 4.5 mm²/s (2 à 4.5 cSt) à 40°C
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.  
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4 Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Tenir à l'écart des sources de chaleur excessive.



**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.5 Matières incompatibles** Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.**10.6 Produits de décomposition dangereux** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat / Voie	Administration des essais / Nombre	Espèces	Dosage	Exposition	Remarques du déclarant / fabricant	
Combustibles, diesels	DL50 Cutané	Équivalent à l'OECD	434	Lapin	>4300 mg/kg	-	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	DL50 Cutané	Équivalent à l'OECD	434	Lapin	>4300 mg/kg	-	Sur la base de Carburant diésel
	DL50 Orale	Équivalent à l'OECD	401	Rat	17900 mg/kg	-	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	DL50 Orale	Équivalent à l'OECD	420	Rat	7600 mg/kg	-	Sur la base de Carburant diésel
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Équivalent à l'OECD	403	Rat	4.1 mg/l	4 heures	Sur la base de Carburant diésel

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie / Résultat	Concentration de l'essai	Remarques du déclarant / fabricant	
Combustibles, diesels	Équivalent à l'OECD	404	Lapin	Peau - Irritation	-	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	Équivalent à l'OECD	404	Lapin	Peau - Irritation	-	Sur la base de Carburant diésel
	Équivalent à l'OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	Équivalent à l'OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	Sur la base de Carburant diésel

**Sensibilisant**

Nom du produit/ composant	Voie	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Résultat	Remarques du déclarant / fabricant	
Combustibles, diesels	peau	Équivalent à l'OECD	406	cobaye	Non sensibilisant	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	peau	Équivalent à l'OECD	406	cobaye	Non sensibilisant	Sur la base de Carburant diésel

**MUTAGÉNÉCITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Cellule	Type	Résultat	Remarques du déclarant / fabricant	
Combustibles, diesels	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Espèces non mammifères	Positif	Sur la base de Carburant diesel
	Équivalent à l'OECD 476	Cellule: Germe	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	Sur la base de Huile de Chauffe.
	pas une directive	Cellule: Somatique	Expérience: In vivo	Sujet: Non spécifiée	Négatif	Sur la base de Huile de Chauffe.

**Conclusion/Résumé** Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité**

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie	Exposition	Résultat	Remarques du déclarant / fabricant	
Combustibles, diesels	Équivalent à l'OECD	451	Souris	Cutané	2 années	Positif	Sur la base de Huile de Chauffe.

**Conclusion/Résumé** Susceptible de provoquer le cancer.

**Toxicité pour la reproduction**

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie	Exposition	Développement	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Remarques du déclarant / fabricant	
Combustibles, diesels	Équivalent à l'OECD	414	Rat	Cutané	20 jours	Négatif	-	-	Effets observés à des doses toxiques pour la mère. (Sur la base de Condensats (pétrole), tour sous vide)
	Équivalent à l'OECD	414	Rat	Cutané	10 jours	Négatif	-	-	Effets observés à des doses toxiques pour la mère. (Sur la base de Carburant diesel)
	Équivalent à l'OECD	414	Rat	Cutané	10 jours	Négatif	-	-	Effets observés à des doses toxiques pour la mère. (Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.)

**Conclusion/Résumé** Développement: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
Fertilité: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
Effets sur ou via l'allaitement: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour certains organes cibles**

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Produit / Ingredient Nom	Hazard	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie	Type	Dosage	Exposition	Organes cibles	Remarques du déclarant / fabricant	
Combustibles, diesels	STOT - RE	Équivalent à l'OECD	411	Rat	Cutané	LOAEL	20 à 200 mg/kg bw/jour	90 jours	le sang	Sur la base de Condensats (pétrole), tour sous vide
	STOT - SE	Équivalent à l'OECD	434	Lapin	Cutané	LOAEL	>2000 mg/kg	-	-	Sur la base de Huile de Chauffe.
	STOT - SE	Équivalent à l'OECD	401	Rat	Orale	LOAEL	>2000 mg/kg	-	-	Sur la base de Huile de Chauffe.
	STOT - RE	Équivalent à l'OECD	413	Rat	Inhalation	NOAEC	>0.2 mg/l /6 heures	90 jours	-	Sur la base de Carburant diésel
	STOT - SE	Équivalent à l'OECD	403	Rat	Inhalation	LOAEL	>5 mg/l	4 heures	-	Sur la base de Carburant diésel

**Conclusion/Résumé** STOT - RE: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
STOT - SE: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Informations sur les voies d'exposition probables** Voies d'entrée probables : Cutané, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** Nocif par inhalation.

**Ingestion** Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

**Contact avec la peau** Irritant pour la peau.

**Contact avec les yeux** Peut causer une irritation des yeux.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Inhalation** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement

**Ingestion** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

**Contact avec la peau** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

**Contact avec les yeux** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Inhalation** Les vapeurs, brouillards ou fumées peuvent contenir des hydrocarbures polynucléaires aromatiques dont certains sont des cancérigènes cutanés. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique. Les vapeurs, le brouillard ou les émanations peuvent irriter le nez, la bouche et les voies respiratoires.

**Ingestion** En cas d'ingestion, peut irriter la bouche, la gorge et le système digestif. En cas d'ingestion, peut provoquer des douleurs abdominales, des crampes d'estomac, des nausées, des vomissements et une diarrhée.

**Contact avec la peau** A l'instar des produits du même type contenant des hydrocarbures polynucléaires aromatiques (HPA) à des concentrations potentiellement nocives, le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut entraîner une dermatite ou des altérations cutanées irréversibles, dont le cancer de la peau.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Contact avec les yeux** Risque potentiel de piqûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux. Les vapeurs, le brouillard ou les émanations peuvent provoquer une irritation oculaire. L'exposition aux vapeurs, au brouillard ou aux fumées peut provoquer des symptômes tels que des yeux qui piquent, des yeux rouges ou larmoyants.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

**Généralités** Les vapeurs, brouillards ou fumées peuvent contenir des hydrocarbures polynucléaires aromatiques dont certains sont des cancérrogènes cutanés.

**Cancérogénicité** Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**Mutagénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Type / Résultat	Exposition	Effets	Remarques du déclarant / fabricant
Combustibles, diesels	OECD 202	Daphnie	Aiguë EL50 210 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de Carburant diesel
	OECD 202	Daphnie	Aiguë EL50 68 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de Carburant diesel
	OECD 201	Algues	Aiguë EL50 22 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diesel
	Données modélisées -	Micro-organisme	EL50 >1000 mg/l Nominal Eau douce	40 heures	inhibition de la croissance	Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat
	OECD 201	Algues	Aiguë ErL50 78 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diesel
	OECD 203	Poisson	Aiguë LL50 65 mg/l Nominal Eau douce	96 heures	Mortalité	Sur la base de Carburant diesel
	OECD 203	Poisson	Aiguë LL50 21 mg/l Nominal Eau douce	96 heures	Mortalité	Sur la base de Carburant diesel
	OECD 202	Daphnie	Aiguë NOELR 46 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de Carburant diesel
	OECD 201	Algues	Aiguë NOELR 10 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diesel
	OECD 201	Algues	Aiguë NOELR 1 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diesel
Données modélisées -	Poisson	Chronique NOEL 0.083 mg/l Nominal Eau douce	14 jours	Mortalité	Sur la base de Gazole de	

## SECTION 12: Informations écologiques

Données modélisées	-	Micro-organisme	NOELR 3.217 mg/l Nominal Eau douce	40 heures	inhibition de la croissance	distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat
Données modélisées	-	Daphnie	Chronique NOELR 0.2 mg/l Nominal Eau douce	21 jours	Immobilisation	Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat

### Dangers pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Partiellement biodégradable

Nom du produit/composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Résultat - Exposition	Remarques
Combustibles, diesels	OECD 301 F	60 % - Facilement - 28 jours	Sur la base de Carburant diesel
	OECD 301 F	57.5 % - Non facilement - 28 jours	Sur la base de Carburant diesel
	Équivalent à l'EPA OTS 796. 3100	35 % - Non facilement - 28 jours	Sur la base de Gas-oils (pétrole), solvant raffiné.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)

Non disponible.

#### Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines. Ce matériau peut s'accumuler en sédiments.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### PBT

Non.

#### tPtB

Non.

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Autres renseignements écologiques

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

##### Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

##### Déchets Dangereux

Oui.

##### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 07 01*	fuel oil et diesel

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

#### Emballage

##### Méthodes d'élimination des déchets

L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. Recyclez, si possible.

##### Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1202	UN1202	UN1202	UN1202
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	GAZOLE	GAZOLE	GAZOLE. Polluant marin (Combustibles, diesels)	GAZOLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3 	3 	3 	3 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.
Autres informations	<b>Numéro d'identification du danger</b> 30  <b>Code tunnel</b> D/E  <b>Remarques</b> Code de classification F1	<b>Remarques</b> Tableau C Danger: 3+ (N2, CMR, F)	<b>Programmes d'urgence ("EmS")</b> F-E, S-E	-

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID Code de classification: F1

classification:

ADN Code de classification: F1

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

###### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Non applicable.

**Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

#### Autres réglementations

**Statut REACH** Pour connaître le statut REACH de ce produit, veuillez vous adresser à votre contact dans la société, dont les coordonnées figurent à la section 1.

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** Indéterminé.

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)** Indéterminé.

**Inventaire du Canada** Indéterminé.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)** Indéterminé.

**Inventaire du Japon (ENCS)** Indéterminé.

**Inventaire de Corée (KECI)** Indéterminé.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)** Indéterminé.

#### Réglementations nationales

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** Sécurité sociale: tableau 36 bis

**Surveillance médicale renforcée** Non classé.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** Non applicable.

## SECTION 16: Autres informations

**Abréviations et acronymes**

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
 ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 FBC = Facteur de bioconcentration  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 CSA = évaluation de la sécurité chimique  
 CSR = rapport sur la sécurité chimique

Nom du produit  SuperConfort

Code du produit SFR2256

Page 15 de 32

Version 2 Date d'édition 3 Octobre 2012


Format France (France)

Langue FRANÇAIS


**SECTION 16: Autres informations**

DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 DPD = Directive Préparations Dangereuses [1999/45/CE]  
 DSD = Directive Substances Dangereuses [1999/45/CE]  
 EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
 SE = Scenario d'Exposition  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CED = Catalogue Européen des Déchets  
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
 IATA = Association international du transport aérien  
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
 LogKoe = coefficient de partage octanol/eau  
 MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
 OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
 PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
 TDAA = température de décomposition auto-accélérée  
 SVHC = substances extrêmement préoccupantes  
 TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
 TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
 TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
 NU = Nations Unies  
 UVCB = Substances hydrocarbures complexes  
 COV = Composés organiques volatils  
 tPtB = Très persistant et très bioaccumulable


**Texte intégral des mentions H abrégées**

 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

 Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4  
 Aquatic Chronic 2, H411 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2  
 Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1  
 Carc. 2, H351 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2  
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
 STOT RE 2, H373 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2  
 STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3

**Texte intégral des phrases R abrégées**

 R40- Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes.  
 R20- Nocif par inhalation.  
 R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 R38- Irritant pour la peau.  
 R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
 R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]**

Carc. Cat. 3 - Cancérogène Catégorie 3  
 Xn - Nocif  
 Xi - Irritant  
 N - Dangereux pour l'environnement

**Historique**

**Date d'édition/ Date de révision** 03/10/2012.  
**Date de la précédente édition** 19/04/2011.  
**Élaborée par** Product Stewardship

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Avis au lecteur**

<b>Nom du produit</b>  SuperConfort	<b>Code du produit</b> SFR2256	<b>Page 16 de 32</b>
<b>Version 2</b>	<b>Date d'édition</b> 3 Octobre 2012	<b>Format France (France)</b>
		<b>Langue FRANÇAIS</b>



## SECTION 16: Autres informations

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une ou des applications autres que celles indiquées sans nous consulter.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoit les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.



## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Consommateur

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2256
Nom du produit	 SuperConfort

### Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Consumer
Liste des descripteurs d'utilisation	<b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation comme carburant - Consommateur <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU21 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC09a, ERC09b <b>Secteur de marché par type de produit chimique:</b> PC13 <b>Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement:</b> ESVOC SpERC 9.12c.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe les utilisations dans les carburants liquides pour consommateurs.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

### Section 2:: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1:: Contrôle de l'exposition des consommateurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	Englobe les concentrations jusqu'à 100%
État physique:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa

#### Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Catégorie(s) de produits chimiques 13: Carburants Liquide : Ravitaillement en carburant automobile  
Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 100% Englobe l'utilisation jusqu'à... 52 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 210.00 cm<sup>2</sup> A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 37500 g Englobe l'utilisation en extérieur. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 100 m<sup>3</sup> Englobe l'exposition jusqu'à 0.05 heures par événement  
Mesures de gestion des risques (consommateurs): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Catégorie(s) de produits chimiques 13: Carburants Liquide : équipements de jardin - Utilisation  
Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 100% Englobe l'utilisation jusqu'à... 26 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 750 g Englobe l'utilisation en extérieur. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 100 m<sup>3</sup> Englobe l'exposition jusqu'à 2.00 heures par événement  
Mesures de gestion des risques (consommateurs): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Catégorie(s) de produits chimiques 13 Liquide : Équipements de jardin – Ravitaillement en carburant  
Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 100% Englobe l'utilisation jusqu'à... 26 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 420.00 cm<sup>2</sup> A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 750 g Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m<sup>3</sup>) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m<sup>3</sup> Englobe l'exposition jusqu'à 0.03 heures par événement  
Mesures de gestion des risques (consommateurs): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

 SuperConfort

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Consumer

Date d'édition/Date de révision

EES Revision date)

18/32

## Section 2.2.: Contrôle de l'exposition environnementale

<b>Caractéristiques du produit:</b>	La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe
<b>Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région :</b>	0.1
<b>Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) :</b>	1.6E7
<b>Fraction du tonnage régional utilisée localement :</b>	0.0005
<b>Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) :</b>	2.3E4
<b>Fréquence et durée de l'utilisation:</b>	Rejet continu.
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:</b>	Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion).
<b>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:</b>	Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale.
<b>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:</b>	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>CR - Pour le compartiment à air:</b>	1.11E-02
<b>CR - Pour le compartiment à eau:</b>	5.99E-02

## Section 3.: Estimation d'exposition et référence à sa source

<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
<b>Estimation de l'exposition</b>	Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 0:</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, à moins que le contraire ne soit précisé.
<b>Estimation de l'exposition</b>	Non disponible.

## Section 4.: Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

<b>Environnement</b>	Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
<b>Santé</b>	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p>



## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2256
Nom du produit	BP SuperConfort

### Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Formulation and (re)packing of substances and mixtures - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	<b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC05, PROC14 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU03, SU10 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC02 <b>Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement:</b> ESVOC SpERC 2.2.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

### Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

##### Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

#### Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

BP SuperConfort

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Formulation and (re)packing of substances and mixtures - Industrial

20/32

Expositions générales (systèmes ouverts): Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Transferts Fûts/lots: Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Transferts de vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts): Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Remplissage des fûts et des petits emballages: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Manipuler la substance en système fermé.

## Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

**Caractéristiques du produit:** La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

### Quantités utilisées:

**Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région :** 0.1

**Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) :** 2.8E7

**Fraction du tonnage régional utilisée localement :** 0.0011

**Tonnage annuel du site (tonnes/an) :** 3.0E4

**Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) :** 1.0E5

**Fréquence et durée de l'utilisation:** Rejet continu.

**Jours d'émission (jours/an) :** 300

### Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

**Facteur de dilution local dans l'eau douce :** 10

**Facteur de dilution local dans l'eau de mer :** 100

**Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 1.0E-2

**Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 0.0001

**Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 2.0E-5

**Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:** Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

**Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:** Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.

**Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :** 0

**Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de <sup>3</sup> (%) :** 59.9

<b>En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de <sup>3</sup> (%) :</b>	0
<b>Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:</b>	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:</b>	
<b>Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :</b>	94.1
<b>Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :</b>	94.1
<b>Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :</b>	6.8E5
<b>Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m<sup>3</sup>/j) :</b>	2000
<b>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:</b>	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:</b>	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>CR - Pour le compartiment à air:</b>	5.03E-02
<b>CR - Pour le compartiment à eau:</b>	1.47E-01

### Section 3:: Estimation de l'exposition

<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

### Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

<b>Environnement</b>	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
<b>Santé</b>	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Mesures de gestion des risques basées sur une</p>





## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2256
Nom du produit	BP SuperConfort

### Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	<b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation comme carburant - Industriel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b, PROC16 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU03 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC07 <b>Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement:</b> ESVOC SpERC 7.12a.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation comme carburant (ou adjuvant pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

### Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

##### Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

#### Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Transferts de vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts Fûts/lots: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Utilisation comme carburant (systèmes fermés): Aucune autre mesure spécifique identifiée.



Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Manipuler la substance en système fermé.

## Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

**Caractéristiques du produit:** La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

### Quantités utilisées:

**Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région :** 0.1

**Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) :** 4.5E6

**Fraction du tonnage régional utilisée localement :** 0.34

**Tonnage annuel du site (tonnes/an) :** 1.5E6

**Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) :** 5.0E6

**Fréquence et durée de l'utilisation:** Rejet continu.

**Jours d'émission (jours/an) :** 300

### Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

**Facteur de dilution local dans l'eau douce :** 10

**Facteur de dilution local dans l'eau de mer :** 100

**Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 5.0E-3

**Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 0

**Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 0.00001

**Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:** Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

**Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:** Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.

**Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :** 95

**Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de <sup>3</sup> (%) :** 97.7

**En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de <sup>3</sup> (%) :** 60.4

**Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site:** Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

**Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :** 94.1

**Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :** 97.7

**Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :** 5.0E6

<b>Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :</b>	2000
<b>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:</b>	Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale.
<b>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:</b>	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>CR - Pour le compartiment à air:</b>	6.32E-02
<b>CR - Pour le compartiment à eau:</b>	9.09E-01

### Section 3:: Estimation de l'exposition

<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

### Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

<b>Environnement</b>	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
<b>Santé</b>	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2256
Nom du produit	BP SuperConfort

### Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Professional
Liste des descripteurs d'utilisation	<b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation comme carburant - Professionnel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b, PROC16 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU22 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC09a, ERC09b <b>Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement:</b> ESVOC SpERC 9.12b.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation comme carburant (ou adjuvant pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

### Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

##### Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

#### Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Transferts de vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts Fûts/lots: Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

BP SuperConfort

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Professional

27/32

ravitaillement en carburant: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Utilisation comme carburant (systèmes fermés): Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

## Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

**Caractéristiques du produit:** La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

### Quantités utilisées:

**Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région :** 0.1

**Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) :** 6.7E6

**Fraction du tonnage régional utilisée localement :** 0.0005

**Tonnage annuel du site (tonnes/an) :** 3.3E3

**Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) :** 9.2E3

**Fréquence et durée de l'utilisation:** Rejet continu.

**Jours d'émission (jours/an) :** 365

### Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

**Facteur de dilution local dans l'eau douce :** 10

**Facteur de dilution local dans l'eau de mer :** 100

**Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 1.0E-4

**Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 0.00001

**Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 0.00001

**Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:** Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

**Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:** Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion).  
Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

**Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :** Non applicable.

**Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de <sup>3</sup> (%) :** 0

**En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de <sup>3</sup> (%) :** 0

**Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:** Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

**Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :** 94.1

**Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :** 94.1

<b>Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :</b>	1.4E5
<b>Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :</b>	2000
<b>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:</b>	Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale.
<b>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:</b>	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>CR - Pour le compartiment à air:</b>	5.45E-03
<b>CR - Pour le compartiment à eau:</b>	5.99E-02

### Section 3:: Estimation de l'exposition

<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

### Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

<b>Environnement</b>	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
<b>Santé</b>	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2256
Nom du produit	BP SuperConfort

### Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as an intermediate - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	<b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation comme intermédiaire <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC15 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU03, SU08, SU09 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC06a <b>Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement:</b> ESVOC SpERC 6.1a.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Utilisation de la substance comme intermédiaire (non lié aux Conditions strictement contrôlées). Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matière, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient de vrac).
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

### Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

##### Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante). Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

##### Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Expositions générales (systèmes ouverts): Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

chargement et déchargement fermés du vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

chargement et déchargement ouverts du vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Stockage du produit en vrac: Stocker la substance en système fermé.

## Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

**Caractéristiques du produit:** La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

### Quantités utilisées:

**Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région :** 0.1

**Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) :** 3.5E5

**Fraction du tonnage régional utilisée localement :** 0.043

**Tonnage annuel du site (tonnes/an) :** 1.5E4

**Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) :** 5.0E4

**Fréquence et durée de l'utilisation:** Rejet continu.

**Jours d'émission (jours/an) :** 300

### Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

**Facteur de dilution local dans l'eau douce :** 10

**Facteur de dilution local dans l'eau de mer :** 100

**Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 1.0E-3

**Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 0.001

**Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :** 3.0E-5

**Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:** Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

**Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:** Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer.

En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.

**Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :** 80

**Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de <sup>3</sup> (%) :** 51.6

**En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de <sup>3</sup> (%) :** 0

**Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:** Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:**

<b>Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :</b>	94.1
<b>Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :</b>	94.1
<b>Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :</b>	4.1E5
<b>Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :</b>	2000
<b>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:</b>	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré.
<b>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:</b>	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré.
<b>CR - Pour le compartiment à air:</b>	4.88E-03
<b>CR - Pour le compartiment à eau:</b>	1.22E-01

### Section 3:: Estimation de l'exposition

<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

### Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

<b>Environnement</b>	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
<b>Santé</b>	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>